

**BILAN D'ETAPE – EVALUATION DE
L'APPLICATION DES
ORIENTATIONS DU SCOT SUD
GARD**

SCOT SUD GARD 2007-2012

I. Le périmètre et la structure porteuse du SCOT Sud Gard

Les élus du Sud Gard sous l'impulsion de Monsieur le Préfet Gaudin, avaient préfiguré un périmètre plus large que l'actuel. Au départ le périmètre comptait 115 communes.

C'est le 4 septembre 2002 qu'a été arrêté le périmètre du syndicat mixte du SCOT Sud Gard, comprenant 75 communes.

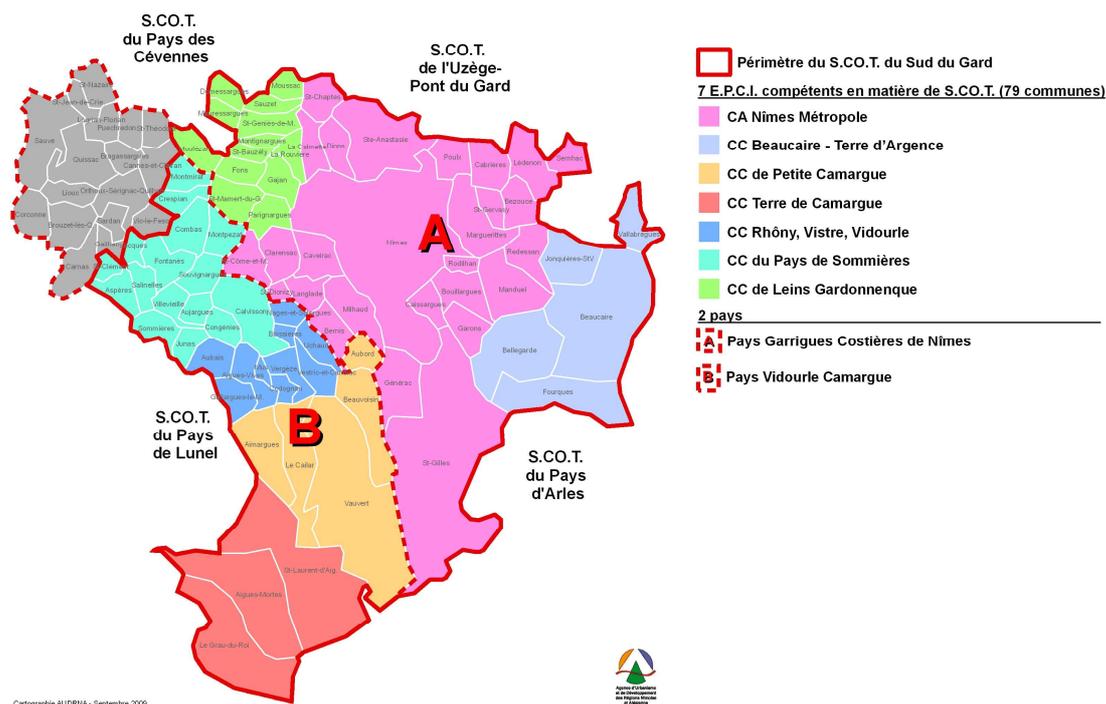
Le 25 octobre 2002 la structure porteuse Syndicat Mixte est officiellement créée.

Le SCOT Sud du Gard recouvre 79 communes regroupées toutes au sein d'une intercommunalité et de 2 pays:

- La communauté d'agglomération Nîmes métropole 27 communes,
- La communauté des communes Beaucaire Terre d'Argence 5 communes,
- La communauté des communes Petite Camargue 5 communes,
- La communauté des communes Terre de Camargue 3 communes,
- La communauté des communes Rhony Vistre Vidourle 10 communes,
- La communauté des communes Pays de Sommières 16 communes,
- La communauté des communes Leins Gardonnenque 13 communes.
- 2 Pays : Garrigues Costières, Vidourle Camargue.

Le travail de réflexion sur le SCOT avait débuté dès la loi SRU en 2000 sous l'impulsion du Préfet Gaudin. Par la suite il a fallu arrêter le périmètre, créer la structure porteuse et organiser le travail pour réaliser les documents avec l'aide de l'agence d'urbanisme.

<u>Date d'arrêt du périmètre :</u>	4 septembre 2002
<u>Date de création du Syndicat Mixte :</u>	25 octobre 2002
<u>Date de délibération des modalités de concertation :</u>	19 mai 2003
<u>Etat d'avancement de la procédure :</u>	Finalisé, applicable depuis le 06-09-2007



II. Le contenu du SCOT

A) Le rapport de présentation

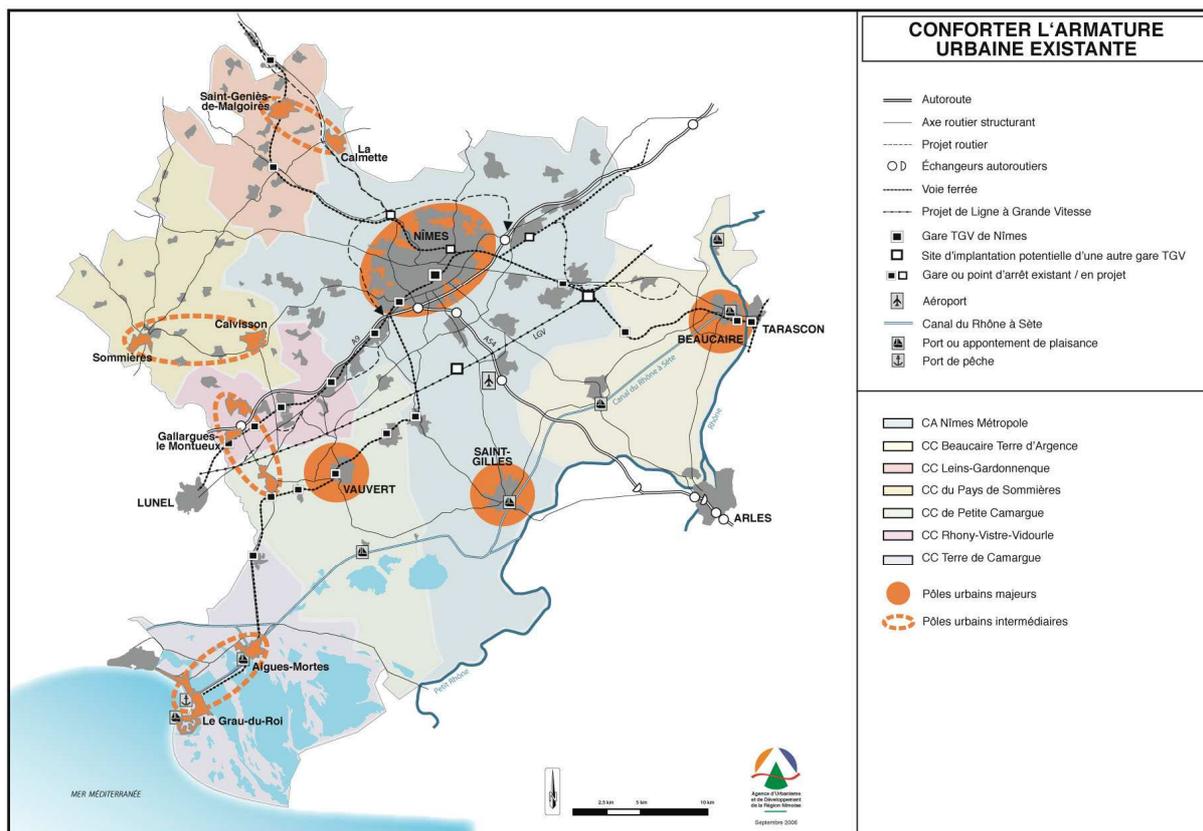
Le diagnostic à en évidence les caractéristiques du territoire :

- Atouts environnementaux et paysagers
- Qualité du cadre de vie
- De grands axes de communication, une étoile ferroviaire
- Évolution démographique soutenue (comment répondre en termes d'accueil et de développement économique)
- Étalement urbain (utilisation des ressources, de l'espace, congestion automobile, alourdissements des coûts pour les collectivités, aggravation des risques naturels..)

B) Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire

1) Organiser la structuration du territoire.

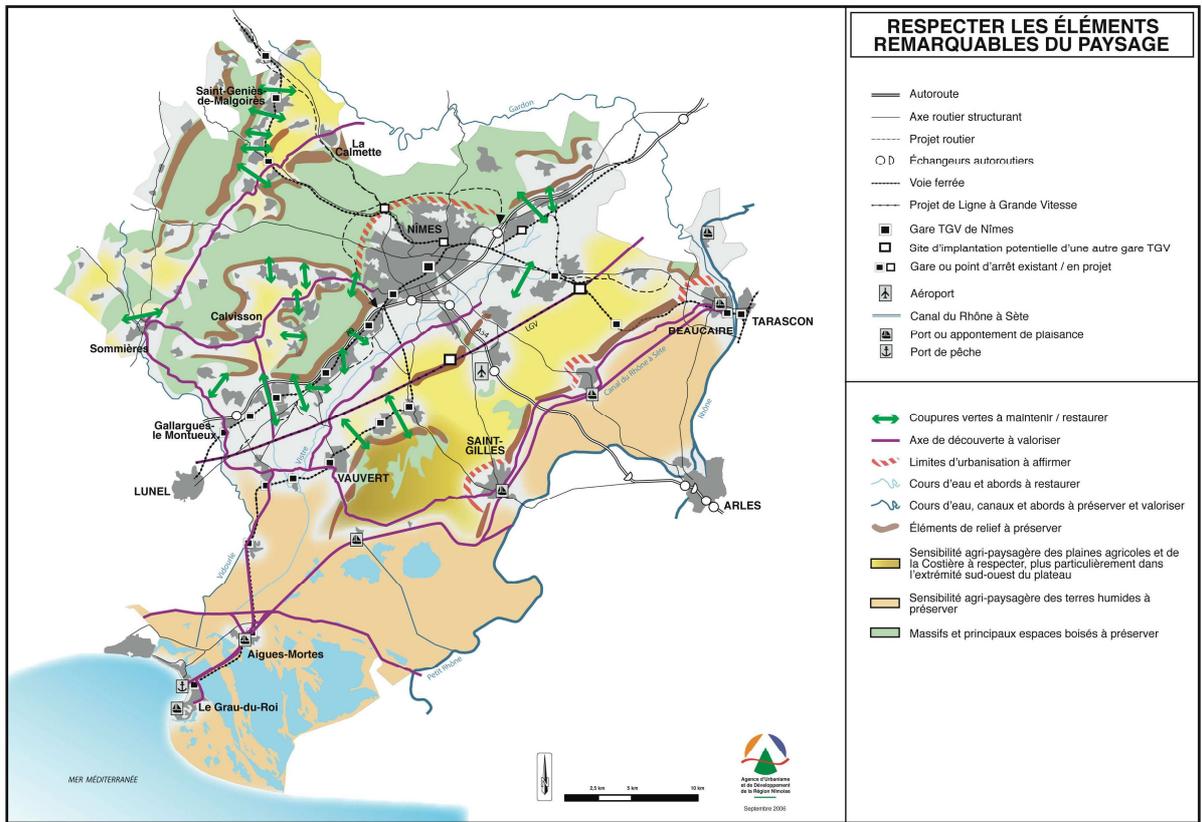
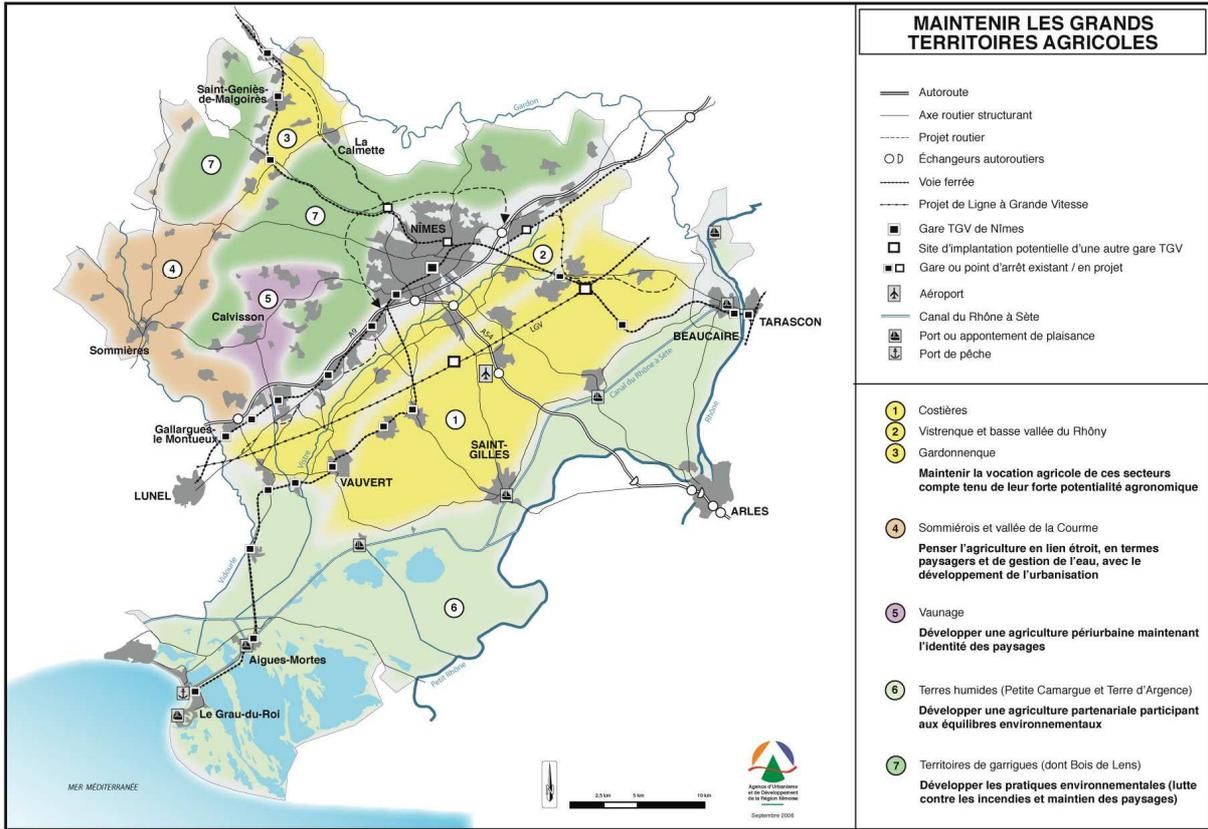
- En développant de façon équilibrée les pôles urbains,
- En articulant développement urbain, infrastructures de transport et de déplacements,
- En organisant et confortant la ville à courte distance.

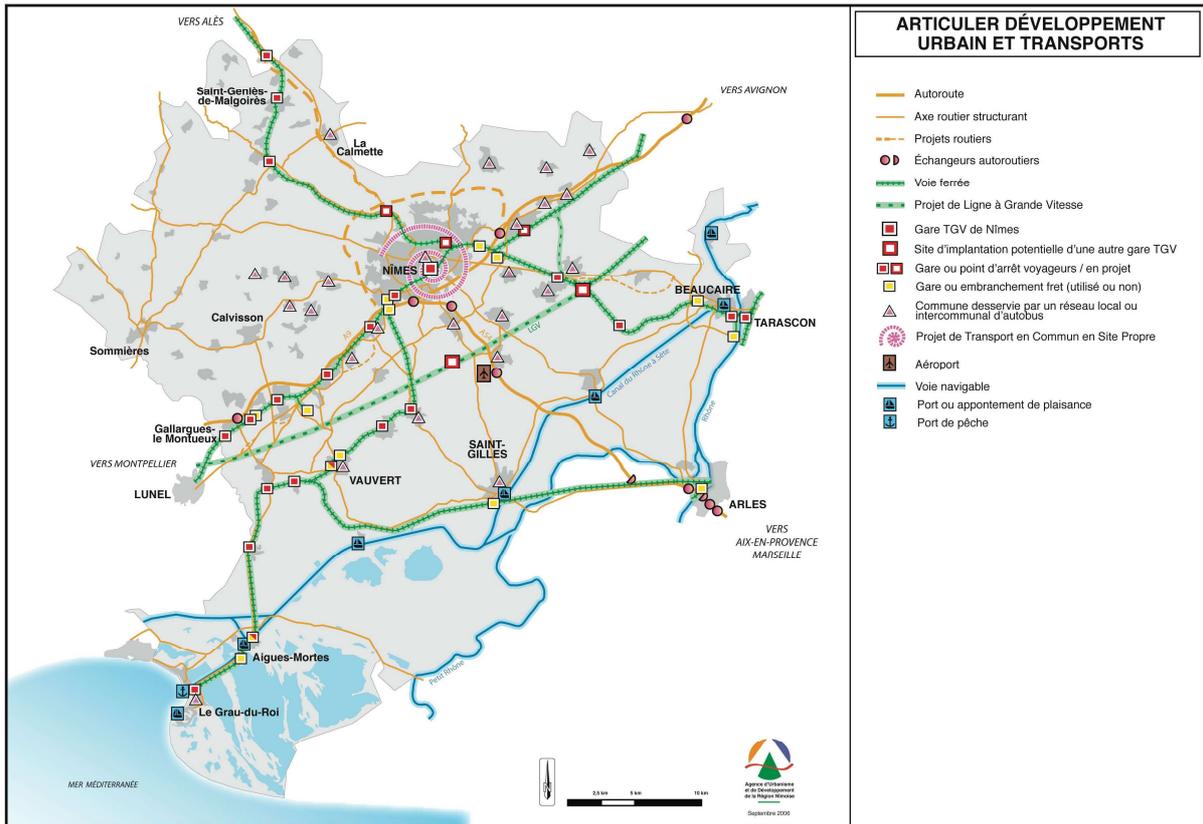


2) Valoriser les ressources du territoire.

- En préservant la qualité du cadre de vie,
- En valorisant les ressources et les potentiels économiques du territoire,
- En favorisant le développement de nouvelles filières, à partir des potentialités du Sud du Gard.

Exemple : privilégier le développement urbain en lien avec l'étoile ferroviaire et les axes structurants de transport collectif, favoriser la diversité des fonctions urbaines en autorisant les activités de bureaux, de services et de commerces dans les quartiers à dominante d'habitat, prévoir les conditions de desserte des zones d'activités en transports collectifs et déplacements doux entre les lieux d'emplois et lieux d'habitat, accompagner la production de logements par une offre de développement économique créatrice d'emplois, prévoir des études paysagères solides qui identifient les éléments remarquables à préserver, éviter le développement linéaire le long des axes et établir des coupures d'urbanisation d'un village à l'autre, assujettir les potentialités de développement à la capacité des réseaux, faciliter la diversification des activités agricoles et identifier les zones agricoles à préserver, favoriser l'innovation architecturale permettant l'émergence de projet à haute performance énergétique

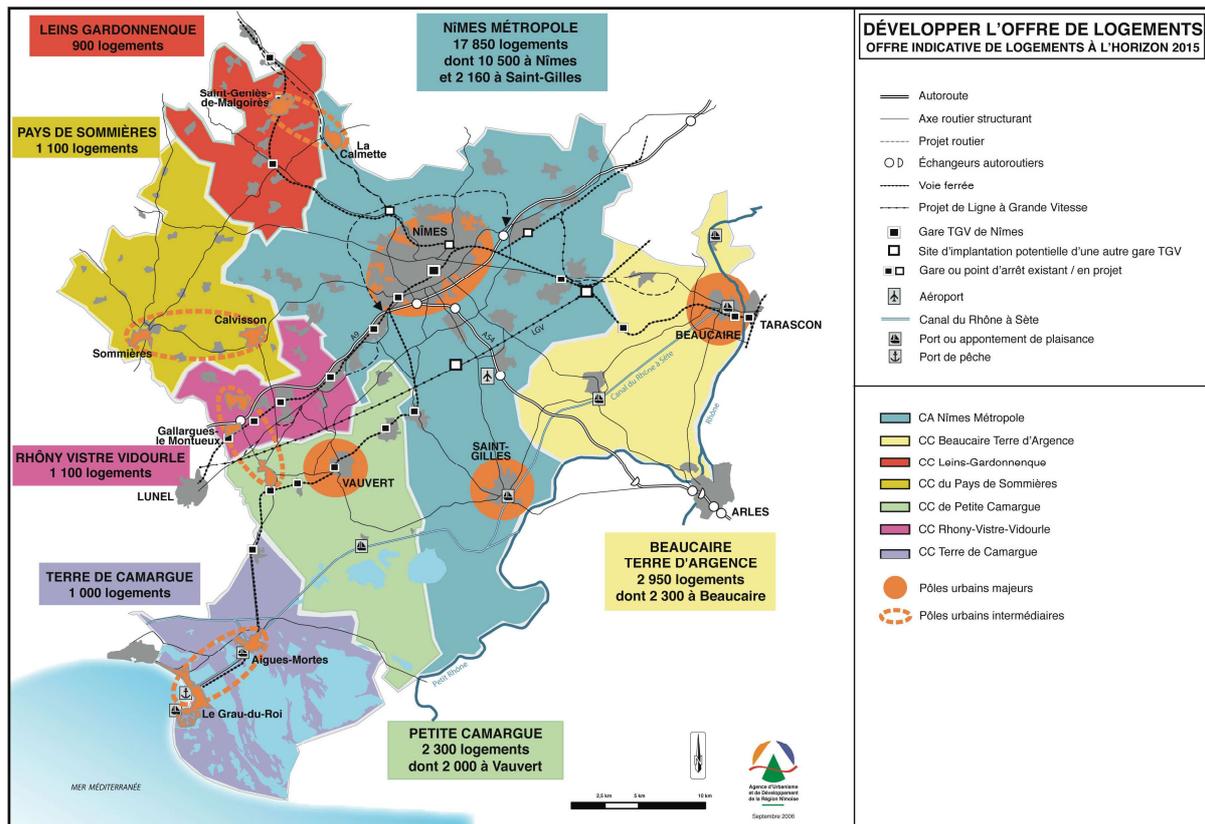


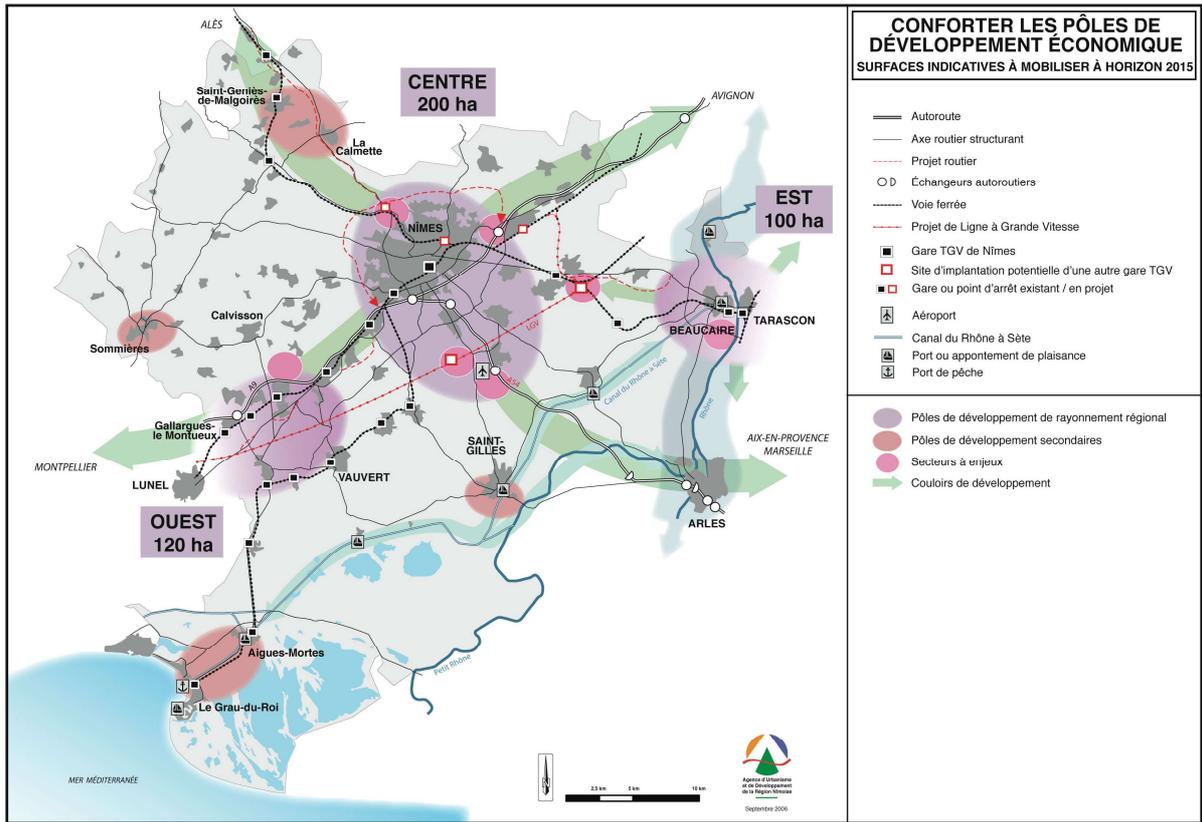


3) Créer des solidarités à l'échelle du Sud du Gard et au-delà.

- En offrant le droit au logement à toutes les strates de la population,
- En développant la culture des risques,
- En favorisant les transversalités territoriales.

Exemples : En pensant le territoire en liaison avec les S.Co.T limitrophes, Prévoir les extensions urbaines, hors zones inondables, en continuité immédiate du tissu urbain existant, diversifier le parc de logement en mêlant dans les programmes accession à la propriété, locatif dont social et tailles de logements variés, établir des règles permettant le retour de personnes âgées à proximité des secteurs bien desservis, promouvoir des formes d'habitat moins consommatrices d'espaces





III L'observation du territoire

Le temps 0

La transposition de la Directive Européenne n°2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement des programmes d'aménagement, a incité le SCOT à mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ses orientations. Ainsi dans le cadre de son application, le syndicat mixte du SCOT Sud Gard a mis en place des indicateurs de suivi confiés à l'agence d'urbanisme leur suivi.

4 groupes de travail avaient été mis en place afin de retenir au final 37 indicateurs permettant de suivre la mise en place et les impacts des orientations du SCOT.

Indicateurs

n°	OBJECTIFS DU SCOT	INDICATEURS DE SUIVI	THÈMES	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
A1	1.1 Développer de façon équilibrée et équitable les pôles urbains sur le territoire	Poids démographique relatif des principaux pôles urbains : pôles majeurs et intermédiaires, et communes ayant une gare (pop2006 / pop-totale)	Population	INSEE 2006 (dispo en 2009), population communale
A2	1.1.2 Développer les pôles urbains majeurs et intermédiaires et affirmer l'identité villageoise	Nombre de communes disposant d'au moins 5 commerces ou services de proximité : inventaire des équipements par commune selon la même grille fabriquée par l'agence en 2004	Équipement	Atlas des équipements à l'échelle du SCOT AUDRNA et enquête spécifique auprès des communes
A3	1.2.1 Promouvoir, conforter le développement économique autour des nœuds d'échanges et de l'armature urbaine	% d'entreprises créées (solde net) dans les pôles et nœuds d'échange (3 pôles) par rapport à la totalité des entreprises créées sur le Sud du Gard (en solde net)	Lien urbanisation et transport	Partenariat avec la CCI
A4	1.2.1 Promouvoir, conforter le développement économique autour des nœuds d'échanges et de l'armature urbaine	Surface économique occupée et disponibilités en ha dans les 3 grands pôles	Développement économique	Observatoire ZAE
A5	2.2.3 Promouvoir un développement ordonnancé, complémentaire et attractif du Sud du Gard	% SHON commerciale en ZAE par EPCI et suivi dossiers acceptés, refusés en CDEC	Développement économique	Observatoire de la construction AUDRNA, CDEC
A6	1.2.2 Optimiser l'utilisation des réseaux de transports collectifs	Évolution des disponibilités foncières, de la maîtrise du foncier (ER, ZAC, ZAD, préemption) et des opérations (logements, équipements, activités) dans les secteurs de 12 gares préalablement choisies	Lien urbanisation et transport	Observatoire des disponibilités foncières AUDRNA
A7	1.3.1 Favoriser le rapprochement de l'emploi, des services, et de l'habitat	Évolution du nombre de salariés qui empruntent les TC pour les déplacements domicile - travail dans les principales zones d'activités (liste à définir)	Déplacement	SCOT / CCI / INSEE : enquête ménages

Tableau de bord

TA1	1.1 Développer de façon équilibrée et équitable les pôles urbains sur le territoire	Nombre de résidences principales des pôles urbains majeurs et EPCI	Habitat	INSEE 2006 (dispo en 2009) ou FILOCOM
TA2	1.1.2 Développer les pôles urbains majeurs et intermédiaires et affirmer l'identité villageoise	Évolution commerce proximité en centre bourg	Développement économique	Observatoire commerce CCI

TA3	1.2.3 Développer l'intermodalité	Nombre de P+R et capacité, longueur TCSP, linéaires pistes cyclables	Déplacements	Enquête + PDU + CG 30
TA4	1.2.3 Développer l'intermodalité	% de ZAE desservies en transport collectif	Déplacements	Observatoire ZAE
TA4	1.3.2 Revitaliser les centres anciens et urbains	Nombre d'OPAH réalisées en centre bourg et nombre de logements réhabilités dans le cadre d'OPAH	Habitat	Enquête collectivités

n°	OBJECTIFS DU SCOT	INDICATEURS DE SUIVI	THÈMES	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
B1	2.1.1 les espaces soumis à la loi littoral	Niveau de traduction des éléments de la carte p358 dans les documents d'urbanisme	Paysage	Documents d'urbanisme
B2	2.1.1 les espaces soumis à la loi littoral	Capacités d'accueil définies dans les PLU	Paysage	Documents d'urbanisme
B3	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Nombre de PLU opposables comportant : une délimitation des espaces de garrigues ou du bois de Lens, un classement des cours d'eau et canaux en corridors écologiques.	Biodiversité	Documents d'urbanisme et identification des projets par enquête
B4	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Surface d'extensions urbaines existantes ou projetées dans des zones Natura 2000 ou zones d'inventaire	Biodiversité	Observatoire des disponibilités foncières AUDRNA
B5	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Évolution des sites à enjeux paysagers préalablement définis concernant notamment les coupures d'urbanisation sur la base de photographies terrains et aériennes	Paysage	Observatoire des paysages de Nîmes métropole + photos aériennes pour coupures d'urbanisation
B6	2.1.2 Utiliser raisonnablement les espaces fonciers	% de constructions nouvelles en zone U pour Nîmes et le Sud du Gard	Consommation espace	Observatoire de l'habitat AUDRNA (en attente des cadastres numérisés)
B7	2.1.2 Utiliser raisonnablement les espaces fonciers	Nombre de logements construits par hectare dans les nouveaux quartiers d'habitat	Consommation espace	Observatoire de l'habitat AUDRNA (en attente des cadastres numérisés)

B8	2.1.2 Utiliser raisonnablement les espaces fonciers	Évolution des surfaces artificialisées, des surfaces naturelles (dont humides), des surfaces agricoles (%) Taux occupation artificielle des sols (%)	Consommation espace	Image satellite spot thema
B9	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Évolution de la population desservie par une ressource sécurisée (interconnexion, ressource distincte, protection des captages)	Consommation eau	DISE / DDASS
B10	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	% espace disposant d'un accès à une ressource alternative à caractère renouvelable et autorisée pour un usage non domestique	Consommation eau	BRL + autres? Préciser si agriculteurs concernés
B11	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Qualité des cours d'eau et des nappes souterraines: % des masses d'eau en bon état écologique	Pollution qualité Eau	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
B12	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Indicateur pertinent à trouver avec DDAF service de l'eau sur l'assainissement	Pollution qualité Eau	DDAF, service de l'eau
B13	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air	Concentration moyenne d'ozone en périphérie de Nîmes	Qualité de l'air	AIR LR
B14	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air	Nombre de jours d'information et d'alerte par polluant: ozone, oxyde d'azote, de soufre, particules à venir	Qualité de l'air	AIR LR
B15	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air	Suivi de l'évolution des émissions polluantes: oxydes d'azote et gaz à effet de serre pour les secteurs résidentiels et trafic (kg / an)	Qualité de l'air	AIR LR
B16	2.1.4 Traiter les nuisances sonores	Nombre de points noirs du bruit et population exposée aux nuisances sonores	Bruit	DDE Observatoire des niveaux de bruit

Tableau de bord

n°	OBJECTIFS DU SCOT	INDICATEURS DE SUIVI	THÈMES	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
TB1	2.1.1 les espaces soumis à la loi littoral	Évolution de la construction nouvelle	Paysage	Observatoire de l'habitat AUDRNA
TB2	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Évolution des surfaces d'espaces protégés (ha, %) protection réglementaire et ENS	Biodiversité	DIREN

TB3	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Évolution des surfaces d'espaces faisant l'objet d'une gestion identifiée (ha, %), contractualisation Natura 2000, MAE	Biodiversité	DIREN
TB4	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Évolution des zones N	Biodiversité	Documents d'urbanisme
TB5	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Évolution de la surface des secteurs sauvegardés, ZPPAUP, sites inscrits et classés, évolution du nombre de monuments historiques protégés	Patrimoine	SDAP, DDE, DRAC, DIREN
TB6	2.1.1 Préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles	Nombre de PLU opposables comportant une étude paysagère	Paysage	Documents d'urbanisme et identification des projets par enquête
TB7	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Évolution de la consommation d'eau potable (vol / hab) distribuée et si possible prélevée	Consommation eau	Syndicats de distribution de l'eau potable
TB8	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Rendement des réseaux d'adduction en eau potable (%) et taux de renouvellement des réseaux (si possible)	Consommation eau	Syndicats de distribution de l'eau potable
TB9	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	% des masses d'eau faisant l'objet d'un plan de gestion opérationnel pour atteinte ou conservation du bon état écologique	Pollution qualité Eau	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
TB10	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	Surface de territoire couvert par un SAGE approuvé (ha)	Pollution qualité Eau	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
TB11	2.1.3 Utiliser de façon rationnelle les ressources en eau	% de la population raccordée au réseau d'assainissement collectif et nombre de Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Pollution qualité Eau	Structures intercommunales, communes
TB12	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air	Taux de déplacements en voiture particulière, TC, modes doux	Déplacements	INSEE, PDU
TB13	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air	Évolution de la fréquentation des transports en commun (par type d'AOT)	Déplacements	AOT (Région, Conseil Général, TCN)
TB14	2.1.4 Tendre vers une meilleure qualité de l'air et traiter les nuisances sonores	Nombre d'opérations pilotes en matière de maîtrise de l'énergie (bâtiment, aménagement)	Environnement	ADEME

n°	OBJECTIFS DU SCOT	INDICATEURS DE SUIVI	THÈMES	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
C1	2.2.1 Ancrer durablement les milieux agricoles pour perpétuer les espaces ruraux et leur diversité	Evolution des zones agricoles à protéger (Aa ou autres classement, ZAP, espaces agricoles et naturels périurbains) en surface et répartition géographique	Agriculture	Documents d'urbanisme (test pour faisabilité) + Conseil Général
C2	2.2.1 Ancrer durablement les milieux agricoles pour perpétuer les espaces ruraux et leur diversité	Évolution des surfaces agricoles productives (ha et % et représentation cartographique)	Consommation espace	DDAF, référentiel parcellaire graphique 2006
C3	2.2.1 Ancrer durablement les milieux agricoles pour perpétuer les espaces ruraux et leur diversité	Exploitations agricoles mettant en œuvre une démarche d'agriculture biologique ou des mesures agri-environnementales (nb et surface, évolution et % par rapport au total du Sud du Gard)	Pollution qualité Eau	Chambre d'agriculture + DDAF
C4	2.2.3 Promouvoir un développement ordonnancé, complémentaire et attractif du Sud du Gard	Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés par mode de valorisation	Déchets	Sitom Sud Gard à minima
C5	2.2.3 Promouvoir un développement ordonnancé, complémentaire et attractif du Sud du Gard	Quantité de déchets ménagers collectés (kg/an/hab)	Déchets	Sitom Sud Gard à minima
C6	2.2.3 Promouvoir un développement ordonnancé, complémentaire et attractif du Sud du Gard (économie et commerce)	Qualité des ZAE : environnement, desserte, services, haut débit. Grille à définir audrna + cci	Développement économique	Observatoire ZAE + CCI
C8	2.3.1 Développer les potentialités du Sud du Gard en matière de ressources naturelles	Tonnes de déchets BTP recyclés / total tonnes déchets produites par les principales entreprises	Déchets	fédération du BTP - enquête? Vérifier faisabilité
C9	2.3.1 Développer les potentialités du Sud du Gard en matière de ressources naturelles	Évolution des quantités de ressources extraites et consommées sur place et évolution des distances moyennes parcourues	Matières premières	UNICEM : affiner notion distance moyenne et voir antériorité des données

Tableau de bord

TC1	2.2.1 Ancrer durablement les milieux agricoles pour perpétuer les espaces ruraux et leur diversité	Evolution des zones A dans les PLU (ha)	Agriculture	Documents d'urbanisme SIG et représentation cartographique
TC2	2.2.2 Affirmer l'identité touristique du Sud du Gard en privilégiant la diversité et la qualité de ses potentiels	Évolution de la navigation fluviale, nb d'anneaux dans les ports et appontements	Tourisme	NVF, CDT, EPCI

TC3	2.2.2 Affirmer l'identité touristique du Sud du Gard en privilégiant la diversité et la qualité de ses potentiels	Évolution de la capacité d'accueil touristique par type d'hébergement par territoire et du nombre de résidences secondaires zoom communes loi littoral	Tourisme	CDT, INSEE 2006 (dispo 2009)
TC4	2.2.2 Affirmer l'identité touristique du Sud du Gard en privilégiant la diversité et la qualité de ses potentiels	Évolution de la fréquentation touristique, de sites touristiques (arènes, remparts, perrier, etc.)	Tourisme + Patrimoine	CDT + SDAP
TC5	2.3.1 Développer les potentialités du Sud du Gard en matière d'énergies renouvelables et de ressources naturelles	Suivi de la production énergétique, notamment la part d'énergies renouvelables et évolution du parc éolien (puissance)	Énergie	ADEME, région LR
TC6	2.3.1 Développer les potentialités du Sud du Gard en matière de ressources naturelles	Évolution du nombre de sites de recyclage des matériaux du BTP	Déchets	Plan départemental d'élimination des déchets du bâtiment et des travaux publics du Gard
TC7	2.3.2 Créer les conditions favorables au développement de nouvelles filières à forte valeur ajoutée	Évolution du nombre d'EMS: distinguer certaines filières (NTIC, Biotech, etc.)	Développement économique	INSEE (voir si disponibilités) + CCI

Indicateurs

n°	OBJECTIFS DU SCOT	INDICATEURS DE SUIVI	THÈMES	STRUCTURES RESSOURCES OUTILS DE SUIVI
D1	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	Nombre de logements produits par EPCI, par ville (4) par an au vu des objectifs du SCOT	Habitat	Observatoire de l'habitat AUDRNA (permis de construire)
D2	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	Évolution du taux de logements locatifs (hors 4 pôles urbains)	Habitat	INSEE 2006 (dispo en 2009) Observatoire de l'habitat AUDRNA
D3	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	% de logements sociaux publics produits par an par EPCI en date d'engagement	Habitat	Observatoire Habitat, PLH, atlas logement social (AUDRNA, DDE, Nîmes Métropole)
D4	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	Taux d'équipement des communes en logements sociaux publics et privés (hors foyers dans 1er temps)	Habitat	Observatoire Habitat AUDRNA, PLH, atlas logement social
D5	3.2.1 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques	Surface artificialisée en zones inondables (ha)	Prévention des risques	Services de l'État, CG 30 : observatoire des zones inondables
D6	3.2.1 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques	Nombre d'habitants exposés à des risques inondation Nombre d'entreprises et de salariés exposés aux risques inondation	Prévention des risques	Services de l'État, CG 30 (atlas hydro-géomorphologique + INSEE) + CCI

Tableau de bord

TD1	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	Evolution du nombre de logements vacants	Habitat	INSEE ou FILOCOM
TD2	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	Suivi des communes mobilisant outils pour production de logements sociaux dans les PLU (ER, objectifs ZAC, etc.)	Habitat	Documents d'urbanisme
TD3	3.1 Offrir le droit au logement à toutes les strates de la population	% de ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % du plafond HLM par an et par pôle urbain et hors pôle urbain par EPCI (Proposition DDE)	Habitat	Filocom ou CAF + MSA
TD4	3.2.1 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques	Nombre de PPR prescrits, approuvés	Prévention des risques	Services de l'État, fichier GASPARDICRIM
TD5	3.2.1 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques	Nombre de communes mettant en œuvre des outils pour réduire la vulnérabilité (PCS, OPAH, PIG, PPI, fonds Barnier, pose de repères de crue...)	Prévention des risques	Services de l'État, fichier GASPARD
TD6	3.2.1 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les secteurs soumis aux risques	Évolution des surfaces incendiées, nombre de dépôts de feux, nombre de bâtiments sinistrés	Prévention des risques	DDAF, base de données prométhée

Le temps 0 du SCOT fait apparaître les indicateurs au moment de la mise en opposabilité du SCOT.

Les indicateurs relatifs à l'organisation du territoire

La démographie :

Ainsi le poids démographique est en grande partie concentré sur le pôle centre, les pôles majeurs et intermédiaires. En 2006 la population sur le périmètre du Sud Gard s'établissait à 351 596 hab dont 183 278 étaient situés sur les pôles, soit 62,9% de la population.

Les zones d'activités économiques et le commerces :

Les élus en 2007 ont identifiés des zones de développement économique dans le SCOT ainsi que 8 sites pour une superficie totale de 661 hectares dont 208 étaient déjà urbanisés, soit un taux de 69% restant à urbaniser.

En ce qui concerne l'implantation commerciale, 85% des m² de commerces sont situés dans les pôles urbains.

Les indicateurs établis en 2006 faisaient également apparaître que 54 communes disposaient en 2006 d'au moins 5 commerces ou services de proximités. La couverture du territoire permettant de trouver 5 commerces ou services de proximité était de 72 % en 2004 et de 68% en 2006.

En ce qui concerne les transports en 2006 5% des déplacements domicile travail étaient effectués en transports collectifs.

Les indicateurs relatifs à la valorisation des ressources du territoire

- La prise en compte de la loi littoral

Dans les communes concernées Grau du Roi, Aigues Mortes les PLU seront étudiés au regard de la loi littoral.

- La biodiversité et le développement urbain

En ce qui concerne les ZNIEFF de type 1 et 2 en 2009 elles représentaient 53 313 ha sur le périmètre du SCOT. Les zones urbaines ou à urbaniser dans les ZNIEFF représentent 2,52% soit 1 343 ha). Quant aux zones Natura 2000, elles représentaient en 2009 : 49 727ha dont 1,15% soit 570 ha de cette surface était concernée par l'urbanisation.

L'urbanisation est évaluée grâce à la géo localisation des permis de construire. Cela permettra grâce aux indicateurs de mesurer le renouvellement de la ville sur elle-même mais aussi l'ouverture à l'urbanisation.

En 2009 selon l'observatoire les espaces artificialisés représentaient 11% du territoire, les espaces agricoles 52% et les espaces naturels 37% (dont 25% de zones humides).

En ce qui concerne l'agriculture le Sud Gard dispose d'un réseau d'irrigation très conséquent. 54 communes sont desservies par un accès à l'eau brute. Ainsi 41 073ha

disposent d'une couverture en eau brute pour un débit possible de 204 000 mètres cube / heure.

Les élus se sont également attachés à mesurer l'évolution des zones agricoles protégées dans leurs documents d'urbanisme.

Concernant la pollution, les chiffres sont basés sur les données de « Air LR ». En 2007 7 procédures d'information avaient été déclenchées.

Les indicateurs relatifs aux solidarités :

- La production de logements

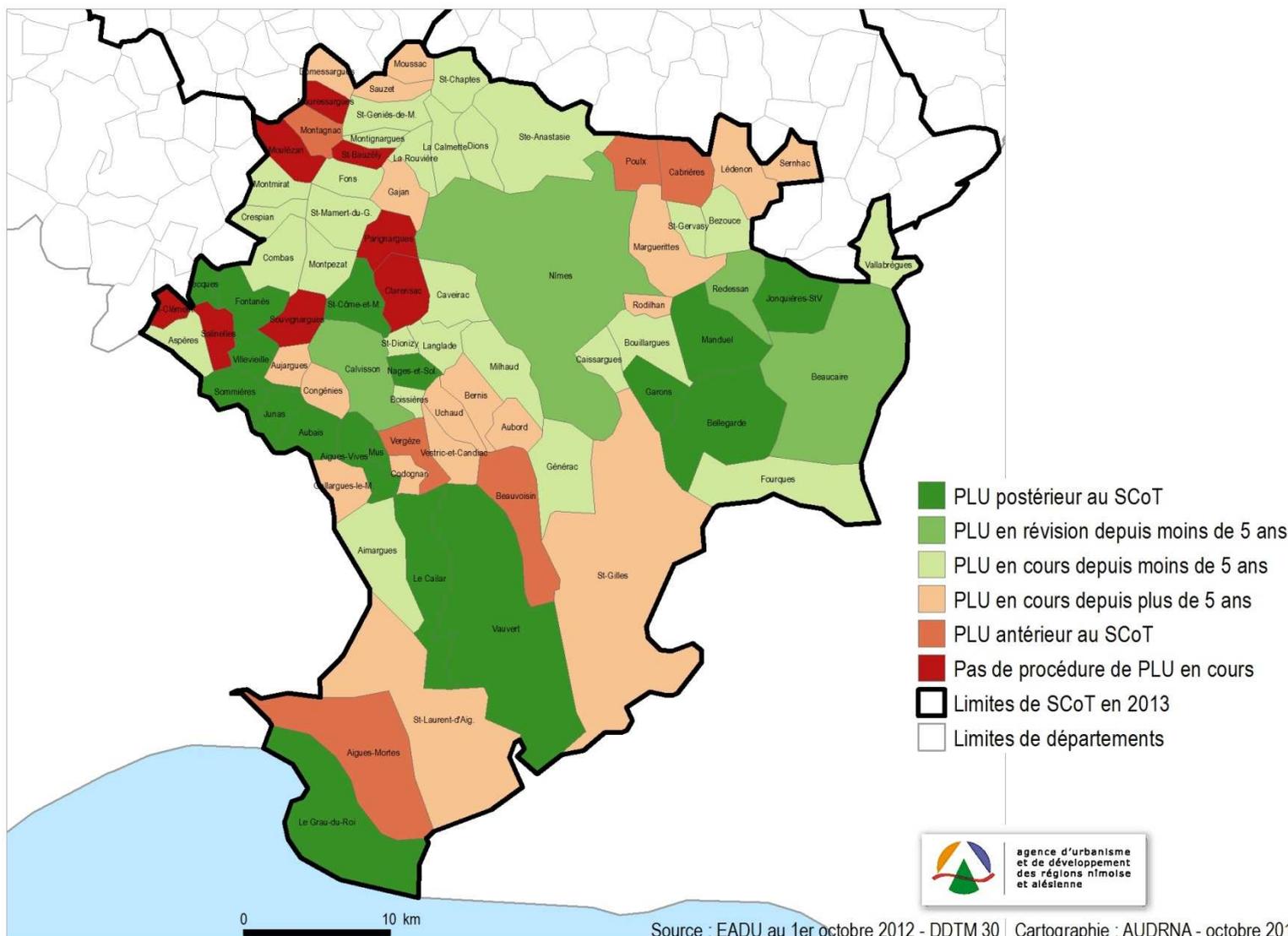
Le SCOT a fixé également un objectif de 27 200 à créer en 10 ans et répartis par EPCI. Un objectif de production a également été assigné aux pôles majeurs et au pôle centre.

Les indicateurs s'attacheront également à mesurer le taux de logements locatifs (qui représentait 25,3% sur l'ensemble du SCOT en 2006). Mais aussi le taux de logements sociaux. En 2007 le taux de logements sociaux représentait 14% du parc pour l'ensemble du territoire avec de nombreuses disparités.

L'un des objectifs du SCOT est également de ne pas exposer les biens et les personnes aux risques notamment ceux de l'inondation. Il s'agira donc de suivre, les surfaces urbanisées en zone inondable, sachant que 45% du territoire est concerné par le risque hydraulique, et que 46,5% des surfaces urbanisées sont en zones inondables, cela concernait en 2007 52,3% de la population du Sud Gard.

Le temps 1 : bilan d'étape – évaluation de l'application des orientations

L'observatoire confié à l'agence que depuis l'entrée en application du SCOT 26% des documents sont entrés en révisions, dont 21% sont compatibles avec les orientations du SCOT, les 5% restant sont en cours soit de révision soit d'élaboration. A cela s'ajoute 34% des documents qui ont débuté leur révision avant la mise en opposabilité du SCOT, et qui par conséquent seront compatibles à terme avec les orientations du SCOT. Seulement 40% des documents d'urbanismes n'ont pas évolué alors qu'ils avaient 3 ans à compter de septembre 2007 pour se mettre en compatibilité avec les orientations du SCOT.



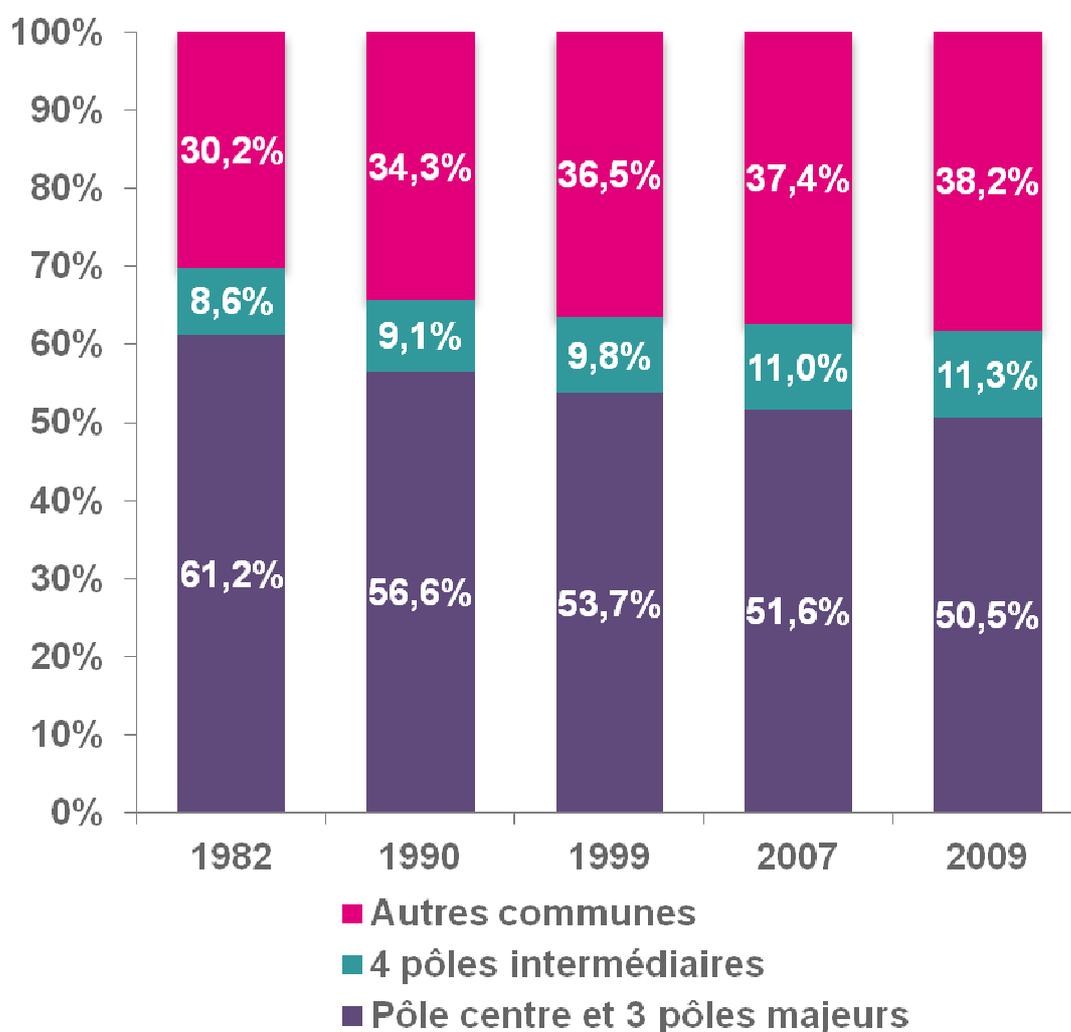
Les indicateurs relatifs à l'organisation du territoire

- Les objectifs démographiques :

Les élus du SCOT s'étaient fixé comme objectif l'accueil de 40 000 nouveaux habitants à l'horizon 2017, pour atteindre un total de 390 000 à 400 000 hab. Cet accueil étant réparti selon l'organisation en pôle du territoire avec des fourchettes d'accueil pour chaque strate. Ainsi en 2010 le territoire comptait 363 087 hab.

- La répartition territoriale de la démographie

Entre 2007 et 2010, le poids relatifs constaté du pôle centre et des pôles majeurs a diminué. Malgré un accueil de population constant ces pôles pesaient 51,6% en 2007 et 50,3% en 2010. Cependant se sont les pôles intermédiaires qui ont bénéficié de l'accueil de population ainsi que les « autres communes ». Les pôles représentaient 11% de la population en 2007 et 11,4% en 2010. Les autres communes sont passées de 37,4% en 2007 à 38,2% en 2010.



- **L'emploi**

En accueillant près de 40 000 hab en 10 ans, les élus se sont fixé un objectif de création de poste de 16 000 supplémentaires sur la même période, soit la création d'1 emploi pour 3 nouveaux arrivants. Ainsi entre 2007 et 2009 : 950 emplois ont été créés, soit en dessous des objectifs fixés. Cependant l'accueil de population ayant été ralenti avec la crise, la création d'emplois s'est établie à 1 emploi pour 2,2 habitant contre 1 emploi pour 3 prévu au départ. La création d'emplois salariés a connu une baisse avec la crise importante pour ensuite rattrapé son niveau en 2010. Entre 2007 et 2010 la création nette d'emploi privé n'est que de 81.

La création d'entreprises sous le statut d'auto entrepreneur vient contre balancer la stagnation de l'emploi salarié privé. De plus le solde créations/radiations d'entreprises hors auto entrepreneur reste positif avec +400 entreprises chaque année.

- **La répartition de l'emploi sur le territoire du Sud Gard**

Presque 50% des entreprises créées sont situées hors des pôles urbains prévus a cet effet, notamment les nœuds d'échange. 40% sur le pôle centre et le reste étant situé pour 9% à l'ouest du territoire et 4% à l'Est.

- **Le commerce**

De 2007 à 2011 les surfaces commerciales cumulées totalisaient 89 100m² en diminution par rapport à la période précédente de 2003 à 2007 (près de 200 000m²). Ces surfaces ont pour 51% été réalisées sur le pôle centre (37%) et les pôles majeurs (14%), puis pour 26% sur les pôles intermédiaires et 23% hors pôles urbains.

Les nœuds d'échanges sont privilégiés dans le SCOT pour l'implantation des commerces et projets commerciaux structurants.

- **Le transport**

Les indicateurs de suivi montrent que la relation urbanisme / transport n'a pas évolué depuis l'adoption du SCOT ; Le transport collectif situé sur l'agglomération de Nîmes représente toujours 5% des déplacements comme en 2007. La voiture étant majoritairement utilisée pour 88% des déplacements sur le périmètre du SCOT.

Les élus ont affirmés leur volonté de maintenir toutes les gares et tous les arrêts sur l'étoile ferroviaire. En 2012 toutes les gares et arrêts ont été conservés.

Les indicateurs relatifs à la valorisation des ressources du territoire

- **La prise en compte de la loi littoral**

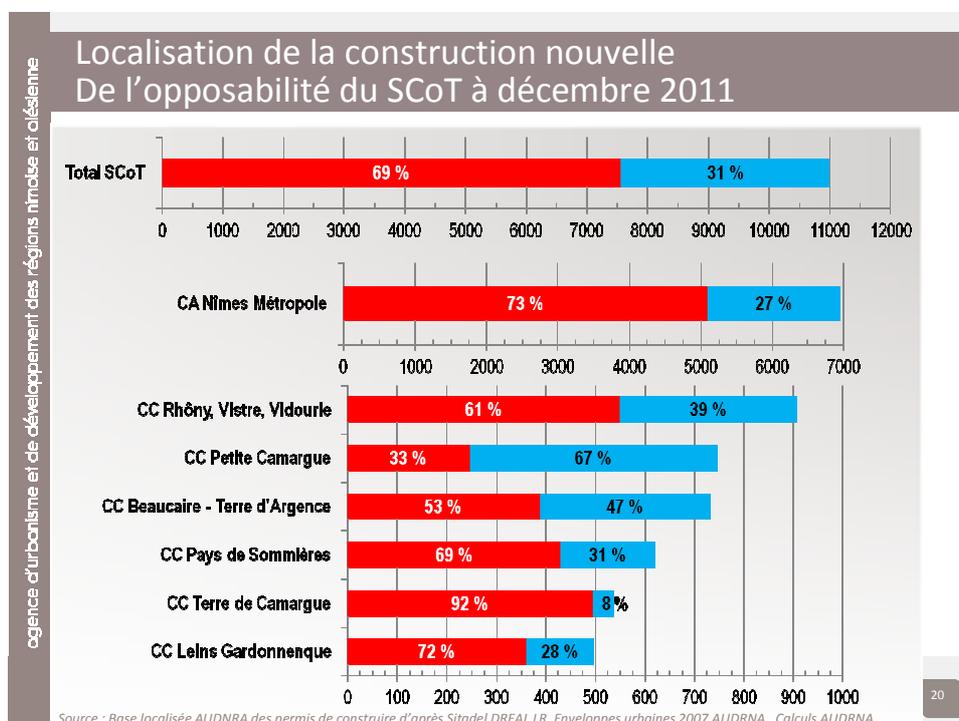
Dans le cadre du suivi du SCOT, des indicateurs ont été déterminés pour suivre la mise en œuvre des orientations dans le cadre de la loi littoral pour les communes concernées soit Le Grau du Roi et Aigues Mortes. Il en ressort que les orientations du SCOT sont respectées dans un cadre exigeant de la loi littoral.

- La biodiversité et le développement urbain

En 2007 les ZNIEFF 1 et 2, les ZICO et Natura 2000 représentaient 89 574 ha. Le constat de 2007 comptabilisait une surface de 2 384 ha de zone urbaine ou à urbaniser. En 2010 cette superficie a relativement évolué passant ainsi à 2 401 ha. Ainsi les surfaces urbaines sont en recul dans les secteurs couverts par des ZNIEFF mais en progression dans celles couvertes par les ZICO et en zone Natura 2000.

- L'urbanisation sur le territoire du Sud Gard

Ces indicateurs sont relatifs aux principales orientations d'urbanisation votées dans le SCOT. Ainsi l'urbanisation doit se faire pour 1/3 en ré investissement urbain et 2/3 en extension excepté pour Nîmes qui doit faire 50/50. La densité quant à elle doit tendre vers 20 logements / ha dans ces nouvelles urbanisations. Grace à la géo localisation des permis de construire, il a été constaté que bien que la moitié des documents d'urbanisme n'ont pas été révisés après l'adoption du SCOT, 69% des logements qui ont été construits, l'ont été dans l'enveloppe urbaine. L'orientation par laquelle ils élus ont souhaité favoriser le développement urbain pour 1/3 en ré investissant les dents creuses, les friches urbaines etc... a été respectée et dépasse. Une certaine disparité a été révélée tout en restant conforme aux orientations du SCOT. Ainsi sur la Communauté de Communes de Petite Camargue 33% de l'urbanisation s'est faite par le ré investissement urbain conformément aux orientation contre 72% en Leins Gardonnenque et 92% sur la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence. De plus dans l'ensemble la règle des 20 logements par hectare est respectée et dépassée.



- La pollution et les déchets

Depuis 2007 le nombre de jours d'alertes à la pollution à l'ozone a diminué, passant de 7 en 2007 à 0 en 2011.

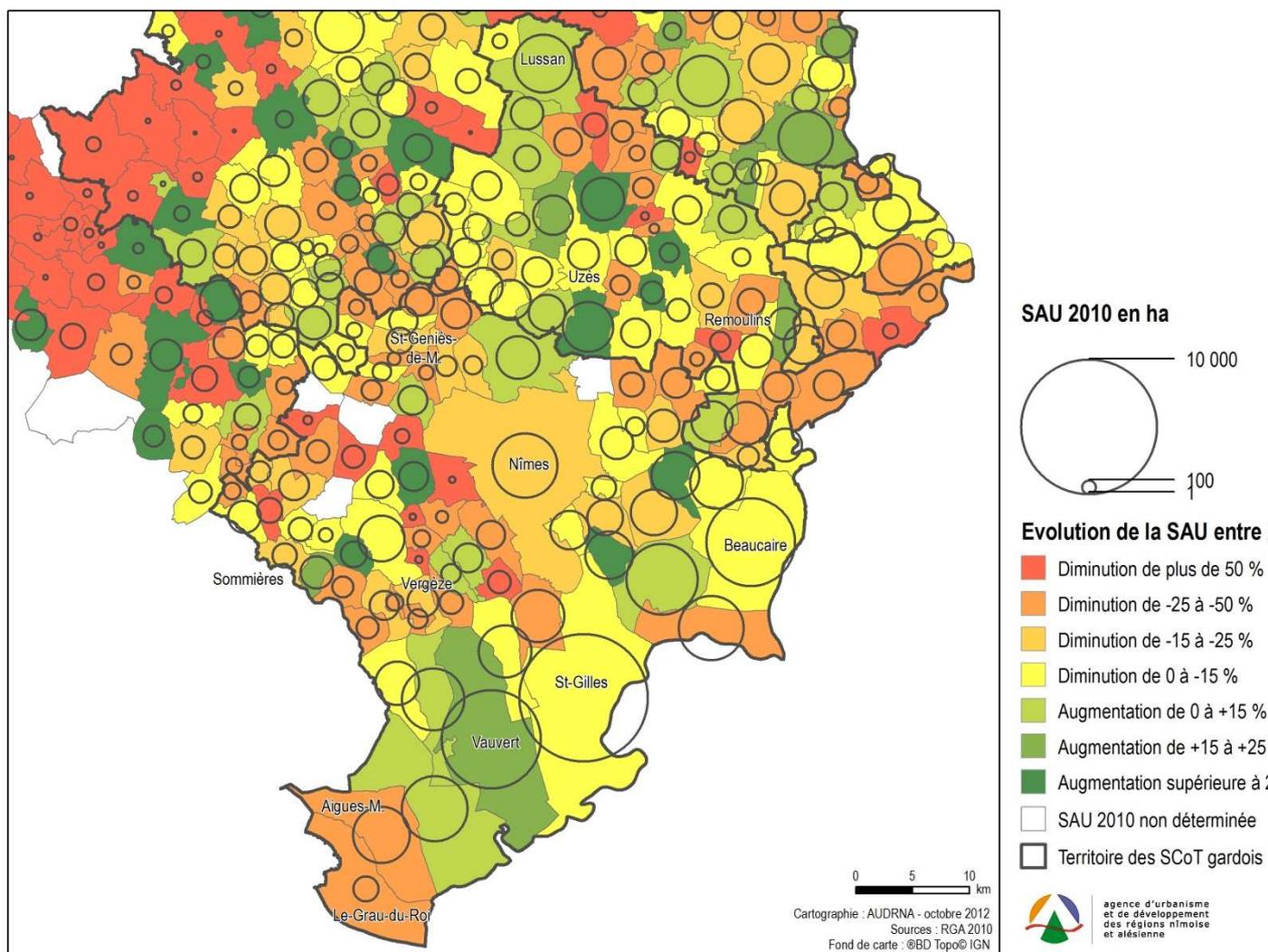
En ce qui concerne les déchets, l'accroissement du gisement de déchets a augmenté passant de 582 kg par hab et par an à 609 kg.

- L'agriculture

Comme dans l'ensemble du Languedoc Roussillon la Surface Agricole Utile a diminué fortement. Ainsi sur le Sud Gard la SAU a diminué de plus de 12% passant de 69 860 ha en 2000 à 61381 en 2010. Depuis 1988 le Sud Gard a perdu plus de 25% de sa SAU.

La SAU représente encore 37% du territoire et l'activité agricole demeure importante malgré ce repli. Ainsi on peut noter que 13 communes sur les 79 que compte le SCOT, ont connu une augmentation de leur SAU.

Quant au nombre d'exploitations il est en constante diminution s'établissant à 2617 en 2010 contre 3582 dix ans plus tôt.



Les indicateurs relatifs aux solidarités :

- La production de logements

Les élus du SCOT se sont fixés pour objectif la création de 2720 logement par an sur 10 ans. Avec une attribution d'objectifs à chaque EPCI et pôles majeurs.

Globalement les objectifs sont atteints avec malgré tout des disparités. En effet certaines EPCI comme Beaucaire Terre d'Argence et Petite Camargue accuse un retard de 42% pour la première et de 33% pour la seconde. Cela s'explique par le retard de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et par les contraintes notamment d'inondabilité sur ces parties du Sud Gard. D'autres EPCI affichent quant à elles des objectifs dépassés comme sur le territoire de Rhony Vistre Vidourle ou terre de Camargue. Le pôle centre Nîmes respecte les objectifs qui lui ont été assigné.

La proportion de logements locatifs dans le parc est restée stable depuis l'application du SCOT à 41,3% du parc.

Le SCOT a fixé également la réalisation de 540 logements aidés par an sur 10 ans. Afin d'accompagner cette mesure les élus ont souhaité que dans la mesure du possible 20% des logements dans les nouvelles urbanisations soient des logements aidés.

Ainsi depuis la mise en œuvre du SCOT le nombre de logements ayant bénéficié d'une décision de financements dans le cadre des logements aidés est de 560 par an, ce qui est supérieur aux objectifs du SCOT. Le taux moyen d'équipement en logements sociaux en 2010 était de 15% avec 23 000 logements contre 14% en 2006. Il faut noter que 16 communes en 2010 n'avaient aucun logements sociaux et que 80% des logements aidés sont situés dans les villes de Nîmes, Vauvert et Beaucaire.

- Les risques naturels

En 2007 les taches urbaines représentaient 15 720ha dont 6 910ha étaient situées en zones inondables soit 44%. 56,7% de la population était exposé au risque en 2006.

Le bilan d'étapes – évaluation vu par les commissions permanentes du SCOT :

La commission développement économique et tourisme du 31 octobre 2012 et du 5 décembre 2012 :

Les membres ont relevé les difficultés que rencontre l'économie en générale et particulièrement sur le Sud Gard avec des zones d'activités dans un territoire contraint par les risques naturels. Les PPRI, les discours l'Etat et de la Région sur le fait de développer une région qui va à l'avenir accueillir de plus en plus de monde sont parfois incohérents. Il sera demandé aux partenaires d'être plus précis et cohérents dans leurs volontés. Un gros travail doit être engagé sur le devenir économique d'un territoire tel que le Sud Gard soumis aux contraintes et amené à accueillir de la population dans les années à venir.

Le SCOT devra être plus solidaire et plus offensif et volontariste dans ses orientations. Ils ont noté également qu'une grande partie de l'économie est absente des orientations comme **l'artisanat et le tourisme**. Il faudra également **améliorer les indicateurs sur le tourisme** car c'est l'un des piliers de l'économie du territoire.

La commission s'est réunie 2 fois. Sur son fonctionnement, les membres de la commission ont souligné le manque de travail avec la chambre des métiers. La CCI est venue présenter le panorama économique du territoire qui a permis de remettre à niveau les connaissances dans ce domaine du territoire.

Les élus de la commission ont demandé une nouvelle réunion avec les partenaires consulaires et le comité départemental du tourisme afin d'avoir plus de données sur l'artisanat et le tourisme et préparer à l'avenir. Les chambres consulaires et le CDT souhaitent travailler activement sur le prochain SCOT et sur des enjeux essentiels : la création de zones d'activités adaptées, le foncier d'entreprises, les déplacements, l'accessibilité, les liaisons entre pôles économiques (routiers ou navigables), la consommation modérée de l'espace agricole, la mise en valeur des paysages et de l'agriculture, la mise en valeur du patrimoine naturels et bâti en direction du tourisme etc...

La commission agriculture environnement du 22 octobre 2012 :

La SAU a diminué, mais c'est accompagné d'une évolution de la taille des exploitations (agrandissement par rachats, départs à la retraite etc...) ainsi que du type de cultures. Ils ont noté que la nouvelle réglementation et les PPRI n'aident pas à l'installation de nouveaux agriculteurs, il sera donc important de travailler sur les hameaux agricoles.

En ce qui concerne hors boues des STEP a augmenté passant de 160 946 tonnes en 2007 à 177 414 tonnes en 2010. Cependant le poids des ordures ménagères par habitant a diminué passant de 324 kg par hab et par an en 2007 à 307 kg par an et hab en 2010. Les déchets apportés en déchèteries ont quant à eux fortement augmentés. Malgré un accroissement de la population et du tonnage de déchets il y a plus de tri sélectif.

La principale réalisation de la commission a été de produire, et de proposer une grille d'aide à la décision pour l'implantation de parcs photovoltaïques. Les membres de la commission ont souligné le fait qu'ils avaient travaillé sur ce projet en réaction à l'évolution grandissante du nombre de projets d'implantation de parcs photovoltaïques. Lors de l'élaboration du prochain SCOT les membres souhaitent travailler à une **orientation et plus largement à vision et une politique plus volontariste dans ce domaine en attribuant des quotas par EPCI.** Cependant il a été souligné que les quotas sont imposés aux territoires par une politique nationale.

Cette grille a permis aux communes par un système de bonus malus d'implantation de mieux choisir les zones destinées à recevoir les projets de parcs photovoltaïques. Ce qui a permis par la suite de donner un avis de la commission lors de la modification ou révision des documents d'urbanismes concernés. La commission a examiné une 15 aine de projets et s'est rendue sur place afin d'apprécier les impacts et de donner leurs avis.

Certains membres se sont interrogés également sur le poids des avis donnés face aux lois comme la Loi de Modernisation de l'Agriculture qui autorise l'implantation de parcs photovoltaïques à condition de continuer à faire de l'agriculture sur le site impacté.

La commission s'est exprimée sur la question des zones agricoles comme espace à protéger dans les documents d'urbanisme. Le territoire connaît un problème d'installation et de reprises des exploitations agricoles. La taille de celles-ci augmentant il est difficile d'installer de nouveaux agriculteurs au regard du coût d'acquisition de l'exploitation.

Il a été souligné que les agriculteurs ne pouvaient plus construire leur habitation sur leur exploitation. Les membres souhaitent se pencher sur cette question à l'avenir par un zonage spécial (création de hameaux agricoles par exemple). **Mais il a été souligné que le SCOT donnera une orientation et que les PLU iront plus dans la définition.** Il n'est pas utile que le SCOT verrouille tout.

Les membres ont aussi souligné le fait que dans le prochain SCOT un travail important sera à faire sur les **trames vertes et bleues et Natura 2000** : les identifier, les préciser, les délimiter, donner des recommandations plus précises sur les distances mitoyennes à 2 communes.

Les élus la commission constatent que l'aspect agricole fait l'objet d'inquiétudes et de questionnement quant à la réglementation qui ne facilite pas les installations. Le secteur agricole est un des principaux piliers de l'économie Sud Gardoise, c'est pour cela qu'une attention particulière a été portée et devra être portée dans ce domaine. Le rôle de l'agriculture est primordial dans l'économie mais également dans l'organisation de l'espace, dans la valorisation et la protection des paysages ainsi que dans le maintien et le développement de la biodiversité. Ces aspects devront être approfondis dans le prochain SCOT.

Par ailleurs la commission a beaucoup travaillé sur la grille d'aide à la décision pour l'implantation de parcs photovoltaïques. Cependant les membres ont émis le souhait de débattre et de mettre en place une véritable politique de développement des énergies renouvelables. La commission souhaite également travailler davantage avec d'autres commissions (économie, logement habitat etc...)

Commission gare LGV projet de territoire du 28 novembre 2012

La commission s'est réunie 3 fois, elle a un rôle spécifique. C'est en 2014 que seront connus les premiers éléments de développement de ces 2 schémas. La mise en service de la gare se fera en 2019.

Le projet urbain débutera après l'ouverture de la gare. La densité sera importante (+ de 20 logements :ha) elle se fera en fonction des choix politiques via le SCOT et le PLH. Ce projet s'insérera dans le futur plan de déplacement urbain de l'agglomération de Nîmes.

Les membres ont souligné l'importance de travailler avec d'autres commissions comme celle des risques naturels, des transports, de l'économie et du logement. Mais également voir une gouvernance plus large au delà de Nîmes Métropole, en particulier avec les EPCI voisins.

Les élus la commission souhaitent assurer et être informée des études et de leurs conclusions mais aussi travailler avec d'autres commissions.

La commission habitat logement du 20 octobre 2012

En moyenne la localisation des constructions nouvelles au sein du SCOT est à 69% dans l'enveloppe urbaine (objectif du SCOT 33%). Les chiffres vont de 33% pour la CdC Petite Camargue à 92% pour la CdC Terre de Camargue.

Quant à la densité moyenne de 20 logements par hectare, certaines opérations en début d'application du SCOT n'ont pas suivi cette orientation, cependant au cours de l'application du SCOT cette moyenne a été respectée et dépassée.

Le 1^{er} enseignement de cette présentation notée par les élus est la diminution de la population (- 4000 hab) sur la commune centre. Malgré cela la part du logement locatif a augmenté et un taux de vacances demeure faible.

Pour les membres de la commission : Au regard de la consommation de l'espace, de la densité et de l'accroissement du poids démographique les orientations ont été respectées.

Il a été noté qu'il est difficile pour les petites communes rurales de respecter les objectifs d'accueil de population car trop faible ainsi que la densité uniforme qui a été décidée (tendre vers 20 logements à l'hectare) à l'échelle du SCOT. Il a été décidé également d'aborder ce sujet lors de la révision du SCOT.

Les membres ont également abordé le problème de déplacements domicile – travail. Il est difficile pour les communes rurales de n'être que communes dortoirs et ne pas avoir de création d'emplois localement. A cela il est noté que les transports collectifs ne sont pas suffisamment développés pour permettre aux personnes les plus défavorisées des communes excentrées de se rendre sur leur lieu de travail. Les élus souhaitent accentuer le travail et les réflexions sur les déplacements domicile – travail en lien également avec les revenus le développement des logements aidés. Les membres ont également noté le retard pris en matière de construction de logements aidés et des difficultés à libérer du foncier pour rattraper ce retard ainsi que le financement d'opérations. Les élus ont noté que de gros efforts ont été faits pour investir de plus en plus les dents creuses.

Les membres ont aussi souligné le fait que dans le prochain SCOT un travail important sera à faire sur les **densités**. Ne pas uniformiser les densités à l'échelle du SCOT, faire des distinctions entre la ville centre, les pôles et les communes rurales.

Pour les membres de la commission à l'avenir il sera intéressant de se rapprocher des autres commissions sur les thématiques des déplacements, de l'économie et les risques naturels ...

Les élus la commission constatent que les aspects de l'habitat, du logement, des densités, du parcours résidentiel, du logement aidés, et des transports devront être une partie importante des prochaines réflexions en lien avec l'économie et la préservation des espaces naturels et agricoles. Les objectifs en termes de ré investissement et d'étalement urbain ont été respectés. Le SCOT préconisait 1/3 en réinvestissement et 2/3 en extension. Le constat est que cet objectif a été largement dépassé puisque 69% des constructions ont été réalisées dans l'enveloppe urbaine.

Commission urbanisme commercial du 27 novembre 2012

La commission avait 2 objectifs durant ce mandat :

- d'un part de mettre en œuvre l'élaboration d'un schéma de développement commercial et son suivi,
- d'autre part de mettre en œuvre une assistance juridique.

En ce qui concerne le SDC, cela a permis d'aider à la décision lors des avis à donner en CDAC. Le SDC a été élaboré en 2009 et adopté en février 2010, soit après l'adoption du SCOT. De ce fait il épouse les orientations et la structuration du territoire et vient affiner les orientations commerciales.

La commission a travaillé sur l'élaboration du cahier des charges, l'appel à la concurrence, elle a piloté son élaboration et suivi le bureau d'étude qui l'a réalisé.

L'assistance juridique a également fait l'objet d'un travail de la commission : élaboration du cahier des charges et suivi de l'appel à la concurrence. Le 1^{er} marché a été infructueux car une seule proposition avait été faite. Le marché a été relancé et la commission a retenu la SCP Bedel de Buzareingues Boillot.

Le SCOT et le SDC sont respectés lors des dépôts de dossiers de CDAC. Le SDC sera dans le prochain SCOT un DACOM (document d'aménagement commercial).

Les élus de la commission sont satisfaits du fonctionnement de la commission et ont accompli les missions qui leurs ont été confiées. De plus ils notent que le SDC reprend l'organisation et la structuration du SCOT. Il épouse clairement les orientations définies dans le S.CO.T. du Sud du Gard à savoir que les équipements commerciaux sont géographiquement dirigés selon une double approche : l'une qui considère l'ossature globale du Sud du Gard (Ville centre, pôles majeurs, puis pôles intermédiaires, puis pôles de proximités) l'autre approche considère les pôles d'intérêts économiques du territoire.

Le S.D.C. est le document d'orientation et d'aménagement commercial qui vient préciser le D.O.G.

Ces deux préconisations s'appuient sur 2 types de commerces :

1) le commerce de résidence

Composé de :

- **l'offre de proximité : qui comprend les commerces traditionnels de 300 à 1000m² et qui correspondent aux achats quotidiens.**
- **L'offre intermédiaire : qui comprend les moyennes surfaces alimentaires et de services, ainsi qu'une offre commerciale spécifique (bricolage, jardins etc....).**

2) les grands projets structurants

Composés d'une offre diversifiée généralement portée par une ou plusieurs locomotives (hypermarchés ou grande enseigne nationale ou parc thématique tel le village des marques etc...).

Commission transport mobilité

La commission a travaillé sur la présentation du nouveau réseau de transports interurbains du Conseil Général du Gard « EDGARD », la présentation du Contrat d'axe Nîmes / Alès par l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoises et Alésienne, la présentation du Schéma Régional des Transports du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, et la présentation du contournement de Nîmes Montpellier.

Il faut noter que Commission permanente « Transports / Mobilités » a été relativement « empêchée » au vu d'une absence de communication de certaines A.O.T. qui ont préféré ne pas communiquer sur certains sujets qu'elles ont jugées non encore suffisamment aboutis.

De même, la Commission permanente ni, plus largement les Elus du S.CO.T., n'ont été associés à l'élaboration d'un certain nombre de dossiers, tels que les projets de T.C.S.P. de l'agglomération dans le cadre du P.D.U. ou bien encore la mise en place de la nouvelle politique de transport en commun du Conseil Général du Gard ou bien encore la construction du Schéma Régional des Transports et des Communications de la Région.

L'ensemble des Elus de la Commission Transports / Mobilité appelle de ses vœux la création d'un Syndicat Mixte des Transports à l'échelle du Département du Gard.

Ce nouvel espace pourrait être le lieu où se discute, se tisse et s'organise la mobilité des personnes grâce à une offre de modalités et moyens de transports globale, multiple, cohérente et solidaire à l'échelle du Gard dans un environnement « mobile » qui dépasse les limites départementale et régionale.

Concernant la thématique des Transports et de la mobilité, dans le cadre de la révision du S.CO.T. du Sud du Gard, les Elus de la commission souhaiteraient voir continuer les réflexions et considérer les propositions suivantes :

- **Quels modes de déplacements pour les territoires urbains, périurbains (ou rurbains par exemple le développement de transports collectifs comme le tram-train) et les territoires ruraux compris dans un grand « Losange Bagnols / Nîmes / Le Vigan / Alès » dans l'esprit des Métropoles (ou villes) en réseau (S.R.A.D.D.T. Languedoc-Roussillon) ?**
- **Quelles applications concrètes des attendus du Schéma National des Infrastructures de Transport (S.N.I.T.) qui vise à favoriser les modes de transports multimodaux sur le territoire et de façon prioritaire les transports S.N.C.F. qui sont les modes les moins générateurs d'émissions de CO2. mais aussi à répondre aux préoccupations de désenclavement et d'équité territoriale?**
- **Quel nouveau rôle pour les Elus de la Commission Transports Mobilités en termes de représentativité dans le cadre des politiques publiques de transports ? Vers la mise en place d'une Commission inter-S.CO.T. « Transports et Mobilités »**

- Quel renforcement de la **politique de transport fluvial touristique, de marchandises ?** Quelles pistes utiliser pour développer les activités économiques autour de l'activité « Transport » sur le fleuve Rhône ? Un travail **inter-S.CO.T. (Arles / Ouest Provence / Bassin de vie d'Avignon et Gard Rhodanien)**

Commission littoral fluvial

Les travaux de mise en œuvre, initiatives et projets menés par les Elus des deux Commissions :

- « Mise en œuvre d'une orientation de S.CO.T. relative au développement des ports et la valorisation de la voie d'eau du canal du Rhône à Sète », lancement de l'idée de « Ports en réseau », délibération du 7 juillet 2009, Travail sur la mise en œuvre du projet et proposition de réponse appel à candidature « Ports exemplaires » lancée par l'Etat, Oct. 2010
- « Réflexions en inter-S.CO.T. « Pays de l'Or » sur l'opportunité d'un volet littoral pur la prochaine génération de S.CO.T. Sud Gard, 2009/2010
- Réflexions et participation à la Prospective du littoral Languedoc-Roussillon (inter-S.CO.T. Régional) 2009/2010
- Le Grenelle de la Mer : consultation régionale Languedoc Roussillon le 15 juin 2009,
- Point avec les services de l'Etat sur les P.P.R.I. et la Doctrine du Plan Rhône 2009 dans le cadre d'une adéquation optimale entre orientations du S.CO.T. et réglementation à l'occasion de l'élaboration des P.L.U. des communes et notamment les plus contraintes par le Risque inondations
- Adhésion au Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations, 2010
- Liens noués avec avec l'A.N.E.L., Association Nationale des Elus du Littoral, 2010
- Lancement d'une démarche participative exemplaire initiée par les Elus du S.CO.T. Sud Gard sur un territoire inter-S.CO.T. relative à la mise en œuvre sur le territoire Français de la Directive Européenne Inondations. **Création de l'espace politique inter-S.CO.T. et inter-S.A.G.E « Delta Camargue Méditerranée » (DeCaMed) et officialisation du périmètre**

Dans le cadre de la prochaine génération du S.CO.T. du Sud du Gard, les Elus de la double commission pourraient voir considérer les réflexions suivantes :

- **Quel périmètre pour un futur volet littoral valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer ? (Golfe d'Aigues-Mortes ?)**
- **Peut-on réfléchir à une Gestion Intégrée Fluviale et Maritime sur le littoral Camarguais (à l'image de ce qu'est une G.I.Z.C. –Gestion Intégrée des Zones Côtières) ? », Comment le Littoral Sud Gardois peut-il s'exprimer et trouver sa place au sein de l'arc littoral entre Languedoc-Roussillon (extrémité Est) et PACA (extrémité Ouest) ?,**
Le littoral Gardois espace fluviomaritime de l'entre deux au sein d'une entité « Camargue unique » ?
- **Quelle suite à donner au territoire Delta Camargue Méditerranée pour réfléchir et construire une véritable **résilience** au travers le S.CO.T. ?**

- Comment intégrer dans le prochain document toute la logique de développement économique et touristique autour des 8 ports exemplaires en réseau sur la Canal du Rhône à Sète ?
- Continuer la réflexion autour du développement économique lié aux activités du Rhône

Conclusions générales :

Grace au suivi des indicateurs du SCOT Sud Gard définis par les élus lors de l'approbation du SCOT il s'avère qu'en 2012 :

- la croissance démographique a été moins rapide que prévue,
- le nombre d'emplois créés sur le territoire a connu un recul et une stagnation,
- les projets économiques et commerciaux structurants ont été réalisés sur les nœuds d'échanges comme souhaité dans les orientations,
- que la production du nombre de logement est en adéquation avec les objectifs fixés de même que la production de logements sociaux,
- le SCOT préconisait 1/3 en réinvestissement et 2/3 en extension. Le constat est que cet objectif a été largement dépassé puisque 69% des constructions ont été réalisées dans l'enveloppe urbaine. Par conséquent la consommation de l'espace a été maîtrisée, les entités paysagères maintenues et préservées.
- que des efforts restent à faire sur la périurbanisation et sur l'articulation développement urbain et transports,
- l'ensemble des points d'arrêts et des gares sur le périmètre du SCOT ont été maintenus,
-

Les élus en commissions ont soulevés le fait que l'organisation territoriale en pôle centre majeurs et intermédiaires ne doit pas être remis en cause. Les élus ont mis en avant les travaux réalisés en commission : schéma de développement commercial, grille d'analyse d'implantation de parcs photovoltaïques, suivi des études du projet de gare LGV, suivi des PLH du territoire, suivi des politiques de transport, impulsion du projet de ports exemplaires, réflexion en interscot sur les problématiques d'inondation, adhésion aux fédérations nationales des SCOT et au CEPRI etc...

Les élus ont avancé de nombreuses pistes de réflexions pour la prochaine génération de SCOT comme une meilleure définition de la fourchette d'accueil de population en fonction des pôles de même qu'une densité plus adaptée et non plus uniforme, un travail plus régulier avec les autres commissions, avoir une réflexion plus avancée sur les transports à l'intérieur du périmètre mais aussi en lien avec les autres territoires, et continuer le travail en interscot notamment sur les questions d'aménagement du littoral, de l'inondabilité et des activités économiques.